

Procès-verbal

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 3 avril 2013

L'an deux mil treize, le trois du mois d'avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard CUARTERO, Maire.

Date de convocation : 5 février 2013

PRESENTS : Mrs CUARTERO - JULLIEN - BOYE - MUNOZ - NOGUES - SOUAN - Mmes BARRIERE - ESPUGNE DARSEES - AGUILLON - DEPLANCHE S.- DUTHEIL -

EXCUSEE : Mme TREJAUT

Secrétaire de séance : Mr BOYE J.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Monsieur CUARTERO remercie Madame BENTZ de sa présence et de l'aide apportée pour l'élaboration des documents budgétaires.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 COMMUNE

Monsieur le Maire présente le compte administratif dressant le bilan des dépenses et recettes réalisées sur l'exercice précédent.

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à **645 414.83 €** et les recettes à la somme de 877 250.16 €uros auxquelles il est rajouté l'excédent de fonctionnement reporté 418 349,25 €uros soit un total de **1 295 599.41 €**.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à **553 364.65 €** et les recettes à 75 091.00 € auxquelles il est rajouté l'excédent d'investissement reporté 95 816.37 € soit un total de **170 907.37 €**.

Fonctionnement dépenses : 645 414.83 €

recettes : 1 295 599.41 €

Investissement dépenses : 638 563.94 €

recettes : 189 068.37 €

Monsieur le Maire cède la présidence de la séance à Monsieur Souan et quitte la salle.

Monsieur Souan soumet le compte administratif 2012 au vote : 10 voix pour.

Il annonce que le compte administratif 2012 est voté à l'unanimité et rappelle Monsieur le Maire pour lui rendre la présidence de la réunion.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 TRANSPORTS SCOLAIRES

En exploitation : dépenses : **1 788.85 €**
recettes : **4 841.37 €** + report 2011 : **19 094.95 €**

En investissement : dépenses : **1 000.00 €**
recettes : **1 340.00 €** + report 2011 : **1 700.00 €**

Résultats cumulés :

Exploitation dépenses : **1 788.85 €**
recettes : **23 936.32 €**

Investissement dépenses : **1 000.00 €**
recettes : **3 040.00 €**

Monsieur le Maire cède la présidence de la séance à Monsieur Souan et quitte la salle.

Monsieur Souan soumet le compte administratif 2012 Transports Scolaires au vote : 10 voix pour.

Il annonce que le compte administratif 2012 Transports Scolaires est voté à l'unanimité et rappelle Monsieur le Maire pour lui rendre la présidence de la réunion.

APPROBATION COMPTE DE GESTION COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion établi par Madame Bentz, trésorière, strictement identique au compte administratif établi par Monsieur le Maire.

APPROBATION COMPTE DE GESTION TRANSPORTS SCOLAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion établi par Madame Bentz, trésorière, strictement identique au compte administratif établi par Monsieur le Maire.

DELIBERATION AFFECTATION DE RESULTATS

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2012 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 650 184,58 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice : + 231 835,33 €

Résultats antérieurs reportés + 418 349,25 €

Résultats à effectuer : + **650 184,58 €**

Résultat section d'investissement : - 478 273,65 €

Résultat reporté section investissement : + 95 816,37 €

Résultat comptable cumulé - **382 457,28 €**

Solde des restes à réaliser investissement - 67 038,29 €

Besoin réel de financement **449 495,57 €**

AFFECTATION = C

1/ Solde d'exécution N-1 en investissement D001 382 457,28 €

2/ Affectation en réserves R 1068 en investissement 449 495,57 €

3/ Report en fonctionnement R 002 200 689,01 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (11voix).

VOTE DES TAUX COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir les taux de 2012 :
Taux moyens communaux
au niveau départemental

| | | |
|----------------------------|-----------|---------|
| • Taxe habitation | : 12,57 % | 27.09 % |
| • Taxe foncière (bati) | : 22,88 % | 25.07 % |
| • Taxe foncière (non bati) | : 44,14 % | 53.63 % |

pour un produit attendu de 442 144 €uros.

L'assemblée à l'unanimité (11 voix), décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire de reconduire les taux énoncés ci-dessus.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2013

La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de **1 061 365,01 €uros.**

La section d'investissement est équilibrée à la somme de **1 151 641,75 €uros** et présente les opérations suivantes :

| | |
|--------------------------------|----------------|
| Remboursement emprunts | : 44 408.36 € |
| Voirie | : 339 831.04 € |
| Travaux Ecole | : 23 028.45 € |
| Travaux Eglise | : 1 327.56 € |
| Salle Bellevue | : 5 500.00 € |
| Renforcement de réseau EDF | : 5 945.00 € |
| Mairie | : 10 645.84 € |
| Cantine scolaire | : 4 401.00 € |
| Mise en sécurité des 2 entrées | : 98 620.96 € |
| Parking Concorde | : 53 857.00 € |
| Ponts Estey | : 5 982.39 € |
| Signalétique | : 6 558.82 € |
| Colombarium | : 16 355.30 € |
| Salle Brémontier | : 7 972.30 € |
| Eclairage chemin piéton | : 9 082.16 € |
| Chemin piéton La Roque | : 22 236.93 € |
| Dépenses imprévues | : 28 232.07 € |
| RAR | : 85 199.29 € |
| Solde exécution | : 382 457.28 € |

financées par

| | |
|-------------------------------|--------------|
| FCTVA | 32 416.00 € |
| FDAEC | 11 065.00 € |
| FDAVC | 24 500.00 € |
| Subvention Parlementaire | 10 500.00 € |
| Amortissement | 3 956.00 € |
| Emprunt | 300 000.00 € |
| Autofinancement | 301 548.18 € |
| Excédent de fonct. Capitalisé | 449 495.57 € |
| RAR recettes | 18 161.00 € |

Le budget primitif est voté à l'unanimité.

DELIBERATION DECIDANT DE REALISER UN EMPRUNT EN 2013

Dans le budget primitif 2013, une prévision de réaliser un emprunt de 300 000 €uros est inscrite pour financer les opérations travaux de voirie 2013 et du parking « Concorde ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser un emprunt de 300 000 €uros pour financer les opérations d'investissement
- de mandater Monsieur le Maire pour discuter des conditions avec les organismes prêteurs
- de l'autoriser à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF TRANSPORTS SCOLAIRES 2013

La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de **25 148 €uros**.

La section d'investissement est équilibrée à la somme de **3 380 €uros**.

Le budget primitif 2013 Transports Scolaires est voté à l'unanimité.

DELIBERATIONS FDAEC

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière de décembre 2012.

La réunion cantonale du 16 février dernier, présidée par Monsieur Jean-Marie DARMIAN, Vice - Président du Conseil Général, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 11 065 €uros.

Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre de la commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Général.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de réaliser en 2013 les opérations suivantes : voirie 2013 : **339 831, 04 €**
- de solliciter le Conseil Général pour l'attribution du FDAEC pour 11 065 € et d'assurer le solde de l'opération par emprunt et auto financement.

DELIBERATION FDAVC 2013

Monsieur le Maire expose qu'il a été décidé de réaliser d'importants travaux de voirie sur la voie communale n° 4 de Quinsac à Saint-Caprais.

Il présente un estimatif établi par la société Addexia.

Les travaux prévoient l'enfouissement des réseaux, la réfection totale de la voie et l'aménagement de trottoirs pour un montant de : 305 878 € HT soit un total TTC de 365 830.09 €uros.

Après en avoir délibéré, il est décidé :

- de réaliser les travaux de la V.C. n° 4 pour un montant de 200 000 Euros TTC sur 2013
- de solliciter le Fonds Départemental d'Aide à la Voirie Communale pour un montant de 8 668 €
- de financer le solde de l'opération par emprunt et auto financement pour un montant de 191 332 €.

DELIBERATION ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE

Après en avoir délibéré,
Le conseil Municipal décide :

- d'acquérir du matériel informatique pour la somme de 18 266.47 Euros H.T. soit 21 846.69 € TTC
- de mandater Monsieur le Maire pour solliciter une subvention auprès de Conseil Général de 3 011 €
- d'assurer le solde de l'opération pour 18 835.69 € par autofinancement.

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR TRAVAUX VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues qu'il a été décidé de confier la maîtrise d'œuvre à un professionnel pour les travaux de la voie communale n°4 et ceux du parking « la Concorde ».

Trois cabinets ont été consultés :

- Société ADDEXIA Monsieur Veron à Arsac
- Société BP. I.C. Monsieur Pecceu à Saint-Caprais de Bordeaux
- Société EVEN BTP Monsieur Gorioux au Bouscat.

Monsieur Pecceu de la société BP. I.C. a répondu qu'il n'a pas le temps pour assurer pleinement une mission de maîtrise d'œuvre.

Société ADDEXIA : 6.45% du montant des travaux pour les missions suivantes :

- AVP (avant projet y compris relevés topographiques),
- PRO (projet),
- ACT (assistance contrat travaux)
- DET (direction de l'exécution des travaux)
- AOR (assistance aux opérations de réception).

Société EVEN BTP : 7.05 % du montant des travaux pour les missions suivantes :

- PRO (projet),
- ACT (assistance contrat travaux)
- VISA (bordereau de documents d'exécution visés)
- DET (direction de l'exécution des travaux)
- AOR (assistance aux opérations de réception).

Le taux de rémunération de la société Addexia est plus bas et la mission de l'avant projet est assurée avec les relevés topographiques (économie des frais d'un géomètre).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le cabinet Addexia pour lui confier la maîtrise d'œuvre des travaux de la v.c. n°4 et du parking de La Concorde.

QUESTIONS DIVERSES

- Désignation d'un membre titulaire au Pays Cœur Entre Deux Mers

Monsieur le Maire indique à l'assemblée municipale qu'il convient de désigner un conseiller municipal pour siéger en tant que titulaire au Pays Cœur Entre Deux Mers.

Après en avoir délibéré, il est décidé de désigner Madame Monique BARRIERE en tant que membre titulaire au Pays Cœur Entre Deux Mers.

- Nomination d'un représentant à l'Association Départementale pour la Défense de la Qualité de la Vie en Gironde

Le conseil municipal de la commune de CAMBES,
VU la demande du Conseil Général par courrier du 4 mars 2013
CONSIDERANT QUE la désignation d'un représentant de la commune de Cambes est nécessaire pour prononcer en assemblée générale la dissolution de cette association,
DECIDE :

- Article unique : à l'issue des opérations de vote et à l'unanimité des membres, est désigné pour représenter la commune de Cambes à l'assemblée générale devant statuer sur la dissolution de l'Association Départementale pour la Défense de la Qualité de la Vie en Gironde : monsieur Bernard Cuartero.

- Carte postale Classe Mme Guichard

Monsieur le Maire présente la carte postale expédiée par Mme Guichard et ses élèves lors de leur voyage à Paris.

Le Conseil Municipal remercie les élèves et leur maîtresse de leur petite attention.

- Faire-part naissance Isaac LAFAYE.

Monsieur le Maire donne communication du faire part de naissance d'Isaac Lafaye. Les membres du conseil municipal félicitent leur collègue Olivier et son épouse et souhaitent la bienvenue à Isaac.

Séance levée à 20h35.